

PROJET PEDAGOGIQUE

Accueil de Loisirs 3–17 ans



Centre
Loisirs
et
Culture
d'Eybens

SOMMAIRE

I- LE CENTRE LOISIRS ET CULTURE.... UNE ASSOCIATION LOI 1901

I- LA PÉDAGOGIE

- Les intentions éducatives
- Les objectifs pédagogiques

II- L'ORGANISATION DU CENTRE

- Modalités d'accueil
- Les temps d'accueil
- Les activités
- Le temps des repas
- Les temps calmes, la sieste
- Les sorties
- L'Espace 11/13 ans
- Les mini camps

III- L'EQUIPE PÉDAGOGIQUE

- La composition de l'équipe
- L'organisation du travail en équipe
- Le suivi sanitaire
- La formation des animateurs
- Les intervenants

IV- L'EVALUATION

Ce projet pédagogique est destiné aux enfants, aux animateurs et aux parents.

Il est basé sur les conceptions et les intentions pédagogiques de l'équipe de direction qui est garante du projet. Ce projet pédagogique est donc l'outil de référence autour duquel l'équipe se réunit pour s'assurer que chacun œuvre dans le même sens. Il reste ouvert aux propositions mais sa nature contractuelle implique qu'il ne puisse être modifié que si l'équipe approuve cette décision à l'unanimité.

I. LE CENTRE LOISIRS ET CULTURE... UNE ASSOCIATION LOI 1901

Présentation de l'association :

Le Centre Loisirs et Culture (CLC) est une association loi 1901. Les locaux sont mis à disposition par la Ville d'Eybens.

Le CLC est implanté dans le quartier Bel Air à proximité de la Rocade sud et existe depuis 1981.

**L'employeur des animateurs de l'Accueil de Loisirs est le
Centre Loisirs et Culture, représenté par
Dominique MAURICE, Président de l'association.**

**La direction de la structure est assurée par
Tristan FROMENTAUD, Directeur du CLC**

Présentation de l'Article 2 et 3 des statuts :

*Le CLC est une association d'éducation populaire qui a pour but de développer et d'organiser des activités culturelles, éducatives, sociales et de loisirs. Le CLC est ouvert à tous les publics, dans un esprit laïc de compréhension réciproque et d'amitié fraternelle.
(statuts associatifs -art 2)*

L'association favorise le bénévolat pour inciter les citoyens à participer à la vie associative dans la commune. La présente association se donne comme moyens d'actions tout ce qui peut lui permettre d'atteindre le but fixé dans l'article 2, notamment dans la gestion et le contrôle d'un équipement socioculturel, et l'administration du personnel mis à disposition ou recrutée par elle-même. (statuts associatifs -art 3)

La localisation :

Son siège social est situé 27 rue Victor Hugo à Eybens, et peut être transféré en tout autre lieu sur décision de son conseil d'administration

Les fondamentaux du Centre Loisirs et Culture aujourd'hui, ses engagements

Le CLC défend et anime au quotidien un projet politique, associatif, culturel et artistique ancré sur le territoire Eybinois en interaction avec la population, les acteurs sociaux, culturels, éducatifs, associatifs, et les partenaires publics de ce territoire.

Ce projet s'adresse à l'ensemble de la population du territoire en portant une attention plus appuyée sur l'enfance et l'adolescence, émanant de la dimension éducative entendue au sens large, inhérente au projet du CLC.

Espace de socialisation et d'intégration, le CLC accueille tous publics sans discrimination, avec une attention particulière portée à l'inclusion des publics en situation de handicap.

Cet accueil nécessite une formation continue des personnels ainsi qu'un travail en partenariat étroit avec les structures spécialisées du territoire (Institut d'Education Motrice d'Eybens, Institut Médico-Educatif, ARIST, CAF de l'Isère) et les familles.

L'association favorise le bénévolat pour inciter les citoyens à participer à la vie associative et plus largement pour permettre l'implication de chacun dans la vie citoyenne de la commune.

Le CLC est un lieu de proximité bien identifié par les habitants, partenaires et institutions. En ce sens, il affirme son ancrage territorial et la prise en compte de ce territoire dans les projets qu'il développe.

L'ensemble de l'activité du CLC est pensée pour répondre aux besoins des différents publics (adhérents, salariés, bénévoles, habitants)

De part sa spécificité et ses compétences dans l'action culturelle, le CLC développe de manière transversale, et pour tous les publics, la sensibilisation, l'éducation et l'aide à la pratique amateur culturelle et artistique. Elle ne se limite pas aux interventions au sein de l'équipement et favorise les actions " hors les murs à travers " projets et médiation culturelle.

Le projet de l'association s'articule autour de quatre axes fondamentaux en termes de philosophies d'action et de valeurs :

Orientation 1 : Permettre l'engagement et contribuer à l'exercice de la citoyenneté

Orientation 2 : être un lieu d'accueil, d'échanges et de convivialité, vecteur de lien social.

Orientation 3 : Proposer des activités culturelles, éducatives, sociales et de loisirs

Orientation 4 : Contribuer au développement et à la formation de chacun

Animation 3/17 ans

L'Accueil de Loisirs s'inscrit dans un parcours éducatif, construit dans une logique de continuité et d'évolution favorisant l'épanouissement de chaque enfant et jeunes.

Le projet éducatif s'inscrit dans un cadre d'ouverture au plus grand nombre et de partenariat associant les familles et les animateurs afin de proposer des modalités d'accueil répondant aux besoins réels des enfants et des jeunes.

Par ailleurs, parallèlement à l'accueil jeunes, les animateurs du CLC assurent une présence dans l'espace public destinée au 13/25 ans, qui tient compte de la mobilité des jeunes, indépendamment des logiques de quartiers. Cette action est en cohérence avec la politique jeunesse de la ville qui vise à renforcer la cohésion sociale en favorisant le développement de comportements citoyens et l'instauration de relations harmonieuses entre les générations et entre les cultures.

Aujourd'hui l'Accueil de Loisirs est structuré en 3 pôles d'accueil : l'accueil de Loisirs 3/12 ans, la passerelle 11/13 ans, le secteur jeunes 12/17 ans

L'engagement éducatif

Le Centre Loisirs et Culture emploie chaque année entre soixante-dix et quatre-vingt animateurs volontaires en Contrat d'Engagement Educatif dans le cadre de l'accueil de loisirs.

La structuration et le cadre institutionnel des accueils collectifs de mineurs précisent le caractère éducatif de ces espaces. Ces accueils permettent l'engagement des individus, à travers l'exercice des fonctions d'animateurs.

D'une manière générale les animateurs sont pour la plupart dans une première expérience d'animation. Ils découvrent à la fois le fonctionnement d'un Accueil de Loisirs et la relation à l'enfant et aux familles. Au-delà du job d'été, cette expérience est très souvent un facteur d'émancipation, et nous constatons au quotidien que cette première prise de responsabilité pour un jeune est une expérience qui fait « grandir », qui marque parfois symboliquement le passage à l'âge adulte

Il est donc important de travailler sur une cohérence éducative et de permettre aux animateurs d'acquérir les bases fondamentales de l'animation volontaire. La formation des animateurs est primordiale au bon fonctionnement de l'accueil de loisirs. Cela participe à proposer un accueil et des activités de qualités aux publics, mais également à valoriser l'implication de chacun et à fidéliser les équipes

Nous devons également répondre à la réglementation imposée par la DDCS (taux d'encadrement, personnels diplômés...).

Dans l'intention de contribuer à la formation des animateurs de l'accueil de loisirs et des jeunes du territoire, nous proposons donc :

- une aide financière pour la formation BAFA,
- une formation BAFA au CLC en lien avec un organisme de formation (CEMEA),
- un parcours de formation sur la démarche d'accompagnement culturel en lien avec la médiatrice culturelle,
- des formations sur différents sujets proposées par l'équipe de direction de l'accueil de loisirs mais aussi par le personnel du CLC ou encore par des organismes extérieurs selon les thématiques abordées.

II - LA PÉDAGOGIE

LES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :

Même si le Centre de Loisirs répond à un besoin de garde évident, il est vital de mettre l'enfant en confiance et de l'amener à s'épanouir et à vivre la collectivité comme un temps de loisirs et/ou de vacances.

● **Respecter le rythme et l'individualité de chacun**

Comme l'adulte, l'enfant possède ses propres rythmes biologiques.

Ainsi, les plus petits vont avoir besoin de plus de sommeil, ils ne seront pas concentrés tout le temps de la même façon... Le rythme varie d'un enfant à un autre.

L'accueil de loisirs se doit d'être un espace permettant le respect de ces rythmes.

Les personnels éducatifs ont, de par leurs formations, les connaissances théoriques nécessaires à cette prise en compte.

Ces connaissances sont complétées par l'observation de leur public, le dialogue et l'échange instaurés avec les enfants et les familles afin de garantir la prise en compte des besoins de chacun.

L'organisation de l'accueil est pensée au regard de ces intentions. Ainsi, les enfants peuvent arriver ou partir sur des temps d'accueil échelonnés.

Chaque temps de vie quotidienne de la journée est anticipée par l'équipe, et les exigences sont adaptées au public, permettant ainsi d'éviter les « dépêches-toi », « plus vite »...

Les aménagements et le déroulement des journées doivent permettre à chaque enfant de vivre des temps d'activité collectifs ou individuels et permettre à celui qui le souhaite d'arrêter une activité tout en restant sous la responsabilité de son animateur.

- **Favoriser l'autonomie de chaque enfant au sein de la collectivité.**

Le désir de chaque personne et notamment des enfants et des jeunes est de grandir, devenir adulte dans le sens d'être autonome. L'autonomie ne se décrète pas, elle se construit petit à petit, à son rythme.

Nous encourageons et permettons aux enfants et aux jeunes de se construire une citoyenneté active. Nous pensons en effet que l'apprentissage de la citoyenneté passe par "le faire ensemble", la possibilité de coopérer autour d'un projet où chacun peut trouver sa place.

L'orientation éducative est fortement marquée par les besoins et les demandes des enfants. Permettre à chacun d'être acteur de ses loisirs, suppose des temps de concertation quotidiens où les enfants et les animateurs échangent sur les journées de fonctionnement.

L'éducation à la citoyenneté permet à l'enfant de prendre sa place au sein de la collectivité en lui donnant les moyens de s'exprimer.

Dans l'optique de l'acquisition de l'autonomie, l'enfant ou le jeune doit avoir la possibilité de faire des choix afin d'être pleinement acteur de ses loisirs. Ainsi, l'équipe d'animation devra proposer différentes activités sur le même temps et permettre aux enfants ou jeunes de donner leur avis, de négocier ou de faire des propositions.

De plus, la structure de loisirs a des effets sur les règles de vie de chacun ; pour jouer son rôle l'animateur doit s'entourer d'écoute, de reformulation et de disponibilité dans sa communication auprès de l'enfant ou du jeune.

Des outils doivent être mis en place afin que cette communication soit dans la réciprocité adulte-enfant, enfant-adulte, enfant-enfant.

Les règles de vie ont pour fonction d'établir un cadre en donnant des repères clairs aux enfants sur leurs droits et devoirs. Elles sont travaillées en équipe et expliquées aux enfants. Elles sont affichées pour permettre à chacun de s'y référer facilement. Ces règles ne sont pas immuables. Elles peuvent évoluer.

- **Développer les liens avec les familles**

En premier lieu, nous tenons à associer les familles le plus largement possible à la vie de leur enfant et ce par la mise en place d'un accueil individualisé afin de tisser des liens entre les parents et les animateurs.

Ces liens favorisent la mise en place d'une écoute attentive aux besoins des enfants et sont basés sur une relation de confiance parents/structure. Il est de notre devoir de maintenir des liens spécifiques avec les parents (retour sur la journée de l'enfant...)

Nous attachons une attention particulière à la qualité de l'accueil. Celui-ci facilite l'adaptation de l'enfant, lui permet de constituer ses repères et le met en confiance pour qu'il profite pleinement de sa journée.

Des rencontres individuelles peuvent être proposées.

C'est aussi l'occasion d'avoir l'avis des parents sur le fonctionnement et de les associer au projet. La volonté est d'ouvrir les portes du Centre de Loisirs aux parents par la mise en place de temps de rencontres (temps festifs...).

- **Favoriser l'ouverture culturelle**

L'identité culturelle du CLC permet d'offrir aux enfants la possibilité de découvrir différentes formes du spectacle vivant.

L'orientation culturelle de l'accueil de loisirs se caractérise par des initiations encadrées par des intervenants spécialisés (théâtre, arts plastiques, éveil culturel...).

Ainsi, tout au long de l'année, les enfants de l'accueil de loisirs sont invités à voir des spectacles au CLC et dans la salle de l'auditorium d'Eybens ainsi que dans différentes salles de l'agglomération grenobloise.

La volonté est d'accompagner les enfants, en mettant en place des présentations, des ateliers autour de chaque spectacle, des échanges avant et/ou après, afin de leur donner envie d'aller les voir, de mieux les comprendre, et de sensibiliser les enfants à la culture.

- **Sensibiliser les enfants à la prise en compte de leur environnement**

La prise en compte de l'environnement dans sa globalité est une nécessité. La sensibilisation des enfants et des jeunes se fait dans la famille, à l'école, mais également dans le cadre des accueils collectifs de mineurs, lieu d'éducation non formelle.

Cette sensibilisation des enfants et des jeunes se fait par une attention portée à leur cadre de vie quotidien et à travers des temps d'activités spécifiques.

L'équipe est également attentive à ses choix de consommation (alimentation, matériel....)

Tous ces objectifs restent indissociables du souci permanent de garantir la sécurité physique et affective de chaque enfant.

III - L'ORGANISATION DU CENTRE

Le Centre de Loisirs est agréé par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

MODALITÉS D'ACCUEIL

L'association doit assurer dans le cadre du Centre de Loisirs, l'accueil des enfants de 3 à 17 ans, les mercredis et les vacances scolaires (sauf une semaine durant les vacances de Noël) de 8h à 18h, en journée, demi-journée avec ou sans repas.

Les enfants et les jeunes sont accueillis dans deux lieux différents.

La Maison de l'Enfance accueille les 3/4 ans, les 4/6 ans, les 6/8 ans et les 8/10 ans,
Le Centre Loisirs et Culture accueille les 10/12 ans, les 11/13 ans et les 12/17 ans.

Les enfants sont répartis en plusieurs groupes d'âge afin de répondre au mieux aux besoins spécifiques de chaque tranche d'âge et de permettre à chacun de trouver sa place dans le groupe.

LES TEMPS D'ACCUEIL

La journée compte quatre temps d'accueil, qui sont aussi des temps d'activités calmes. Durant ces temps, les animateurs accueillent individuellement les enfants et les parents. La liste des enfants inscrits est donnée aux équipes d'animations chaque matin. Si un enfant n'est pas inscrit sur la liste, les animateurs doivent informer leurs responsables. Aucun enfant ne peut être accueilli sans être inscrit au préalable sur les listes de présences.

Le centre est responsable dès l'arrivée de l'enfant lorsqu'il est confié à un animateur dans la salle d'accueil.

Les animateurs doivent être disponibles et à l'écoute des familles. Pour les enfants arrivant, l'animateur présente la journée, répond aux questions et rassure les enfants et les parents. Pour les enfants venant pour la première fois, l'animateur doit se présenter, présenter son équipe et lui faire visiter les locaux.

Lors du départ de l'enfant, l'animateur référent de l'accueil fait un retour de la journée (activités, comportement, etc.....) et s'assure que l'enfant n'oublie pas ses affaires.

Les enfants peuvent partir uniquement avec les personnes autorisées (autorisations parentales).

Nous nous réservons le droit de demander une pièce d'identité à toute personne venant chercher un enfant.

Ces temps d'accueils sont des moments privilégiés avec les familles. Des animateurs référents de chaque tranche d'âge permettent un suivi du public tout au long de l'année. Tous les animateurs sont disponibles pour les familles afin de créer des liens de confiance et de connaître au mieux les familles.

Ces temps d'accueil sont aussi des temps d'animation.

LES ACTIVITÉS

L'activité est un facteur essentiel au développement de l'individu. C'est par l'Agir que l'enfant va se construire, apprendre à maîtriser son environnement.

Nous mettons en place des activités afin de répondre au mieux aux besoins des enfants. Toutes les animations peuvent se mener si elles préservent un esprit ludique.

Nous favorisons une démarche de projet, individuel ou collectif, et tentons d'inscrire les activités dans une "chaîne" afin de leur donner du sens (une activité peut en déclencher une nouvelle).

Chaque groupe d'âge à son programme d'activités. Les enfants ont toujours le choix entre plusieurs activités (manuelle, sportive etc...). Les animateurs sont attentifs à la prise en compte des envies des enfants.

Tous les matins à 10h et tous les après-midis à 14h, les enfants sont rassemblés par groupe afin que les animateurs leurs présentent les activités. Chaque animateur gère un atelier ce qui permet d'avoir un plus grand choix d'activités. De ce fait, des petits groupes d'enfants sont constitués ce qui favorise le bon déroulement des activités en terme de rythme et de prise en compte de l'individualité.

Une attention est portée à l'aménagement des espaces et au choix du matériel afin que les activités se déroulent dans les meilleures conditions de sécurité et que l'autonomie et la prise d'initiative soient favorisées.

Le rangement de la salle et du matériel fait partie intégrant du temps d'activité et se fait avec le groupe d'enfants.

Certaines activités spécifiques (stage, sorties....) demandent une inscription préalable faite lors de l'inscription à l'accueil du CLC. La liste des enfants inscrits à ces activités est communiquée aux animateurs.

Nous proposons régulièrement des stages de différentes natures (culturels, sportifs, scientifiques, éducatifs). Les thématiques de stage proviennent soit d'une problématique repérée par les animateurs, soit d'une demande du public.

L'intention de ces propositions est de permettre une pratique d'activité amateur dans un domaine spécifique, alliant notion de loisirs et acquisition progressive de techniques.

LE TEMPS DES REPAS

Le temps de restauration doit permettre aux enfants de se détendre, de récupérer, de bien se nourrir, mais il doit aussi contribuer à leur équilibre, à leur épanouissement personnel tout en respectant leur rythme individuel.

Ce temps contribue également à l'apprentissage des relations de groupes, de l'autonomie et des règles de vie en collectivité.

Avant le repas, les enfants rejoignent leur salle pour un retour au calme. Les animateurs leur rappellent les règles d'hygiène (aller aux toilettes, se laver les mains...). Tous les enfants se lavent les mains au sein du restaurant.

Les repas sont fournis en liaison froide par la société "SHCB".

Ils se déroulent de 11h30 à 13h, les enfants de 3 à 6 ans mangent à partir de 11h30 et les enfants de 6/13 ans mangent à partir de 12h15.

Les repas sont pris au restaurant de l'école Bel Air qui se situe à côté du CLC. *Pour s'y rendre, les 3/6 ans partent à pieds entre 11h15 et 11h30.*

Le service est assuré par des agents de la ville. L'équipe d'animation doit se présenter et indiquer la tranche d'âge avec laquelle ils travaillent.

Les enfants de 3/6 ans sont installés dans deux salles et le service est organisé de façon traditionnelle. Pour les enfants de 6 à 13 ans le service se fait en self.

Il est important que les animateurs mangent avec les enfants.

Les animateurs veillent à ce que chaque enfant mange en quantité suffisante et de manière équilibré. Ils incitent les enfants à goûter mais ne les forcent pas. Ce temps de repas permet de sensibiliser les enfants au goût et à la diversité alimentaire.

Certains enfants ont un régime alimentaire particulier (allergies, repas sans viande...), les animateurs ont à leur disposition une liste précisant les situations sanitaires spécifiques et sont garants de leur respect.

A la fin du repas, chaque enfant participe activement au débarrassage et nettoyage des tables.

Les groupes d'enfants rejoignent leur site d'accueil pour le temps calme ou la sieste.

LES TEMPS CALMES, LA SIESTE

Le temps calme se fait dans les salles d'activités par groupes d'âge.

Les animateurs organisent des activités calmes : contes, coloriages, jeux de sociétés, dessins...

Ils accueillent les enfants inscrits en après-midi et les parents venant chercher leurs enfants.

La sieste est organisée pour les enfants de 3/4 ans. Un rituel du coucher est mis en place pour permettre à chaque enfant de se construire des repères et, ainsi, s'endormir paisiblement.

Les animateurs accompagnent l'endormissement des enfants afin de les rassurer.

Tous les enfants qui en ressentent le besoin peuvent aller faire la sieste.

Le lever échelonné permet aux enfants faisant la sieste d'intégrer à tout moment les activités mises en place l'après-midi.

LES SORTIES

Dans le cadre de l'accueil de loisirs, des sorties à la journée sont organisées. Les animateurs doivent emporter avec eux des petits jeux de sociétés, des feuilles, des feutres Les rythmes et les besoins des enfants doivent être respectés même lors de ces sorties.

Lors des sorties, les animateurs doivent s'assurer d'avoir en leur possession les documents administratifs nécessaires à l'activité (tickets de bus, paiement espèces ou chèque du CLC, feuilles de réservation...), de connaître l'itinéraire à prendre, d'avoir pris la liste des enfants ou remplis la fiche de sortie et d'en avoir laissé un exemplaire sur le Centre.

Pour assurer au mieux la sécurité, il est recommandé d'être deux animateurs.

En cas d'accident, il convient d'appeler les secours et le CLC. La direction se charge d'informer la famille et ses responsables.

LES MINI-CAMPS

Afin de permettre aux enfants et jeunes de vivre une expérience collective en dehors de la famille et de permettre la découverte d'un nouvel environnement, des séjours allant de 2 à 8 jours sont organisés.

Ces camps se construisent en tout ou partie en lien avec le public selon son âge (initiative, création du projet, implication, organisation, gestion de budget, valorisation). Cette démarche de projet permet à nos camps de prendre du sens et de ne pas devenir un simple produit de consommation.

Des mini-camps à dominante culturelle sont organisés principalement durant les vacances d'été pour les enfants âgés entre 6 et 17 ans. Ces mini-camps sont une extension de l'accueil de loisirs.

C'est l'occasion pour les enfants de partir en vacances dans un cadre ludique hors du contexte familial, de découvrir un nouvel environnement et d'apprendre à vivre ensemble.

IV- L'équipe pédagogique

COMPOSITION DE L'ÉQUIPE

La direction de l'accueil de Loisirs (3/13 ans) est assurée par Laurie GUAZZONE

La direction adjointe Maison de l'enfance (3/10 ans) est assurée par Clémentine BESSON

L'animation du secteur passerelle (11/13 ans) est assurée par David CAZE

L'animation du secteur jeunes (12/17 ans) est assurée par Sébastien FORONI et David CAZE

L'équipe d'animation 3/13 ans est composée d'animateurs permanents. Sur les périodes de vacances des animateurs volontaires viennent renforcer les équipes.

Les taux d'encadrement et les diplômes respectent la réglementation en vigueur.

Être animateur en accueil de loisirs, c'est s'engager dans une mission d'intérêt générale et d'avoir la responsabilité d'enfants . Cela implique de participer à leur éducation aussi bien dans les activités mises en place que dans les temps de vie quotidienne.

L'animateur doit animer et il n'est pas seulement présent pour encadrer ou accompagner un groupe d'enfants : il propose des projets d'animation, des activités de qualités en cohérence avec le projet pédagogique.

Le personnel de l'accueil de loisirs est tenu à un devoir de discrétion.

Avec les enfants :

- Il est garant de la sécurité physique, morale, affective et matérielle des enfants,
- Il est à l'écoute des enfants et répond à leurs demandes,
- Il sait accepter le refus ; solliciter sans forcer,
- Il est force de proposition et s'adapte quand une activité ne fonctionne pas,
- Il sait adapter les activités à l'âge des enfants,
- Il gère complètement son activité de la préparation jusqu'au rangement,
- Il respecte les enfants en tant qu'individu à part entière et adapte son langage et sa posture,
- Il connaît les différentes règles de sécurité essentielles quant aux activités.

Avec ses collègues :

- Il respecte ses collègues,
- Il sait travailler en équipe et écouter l'autre,
- Il participe aux réunions de préparation,
- Il sait se remettre en question et avoir un positionnement sur son action,
- Il fait part au directeur des problèmes survenus au cours de la journée,

- Il respecte le travail de l'autre : surveillant de baignade, prestataires de services, chauffeur de bus, agents de la ville...

Il participe aux réunions de préparation, d'évaluation, et de bilan.

Avec les familles :

- Il est présent durant les temps d'accueil,
- Il discute avec les parents en faisant preuve de neutralité et se doit d'informer les familles du vécu des enfants ainsi que des diverses actions menées,
- Il sait répondre à des demandes d'organisation et sait orienter vers les personnes concernées.

ORGANISATION DU TRAVAIL DE L'ÉQUIPE

Chaque période (vacances, mercredis), fait l'objet d'une ou plusieurs réunions de préparation. Ces réunions ont pour objectifs de participer à la formation continue des personnels, d'organiser le fonctionnement de l'accueil et de travailler sur les activités proposées.

L'équipe se réunit aussi après chaque journée de fonctionnement.

Ces réunions ont pour objectif :

- D'établir un bilan des actions menées en lien avec le projet pédagogique.
- De réajuster les méthodes et les démarches pédagogiques.
- De mettre en place des projets, de préparer les activités.

Les difficultés rencontrées avec un enfant ou une famille sont transmises directement à l'équipe de direction, en dehors des réunions d'équipe.

L'équipe dispose d'une documentation variées à consulter dans les équipements (fichiers d'activités, revues pédagogiques, réglementation, possibilités d'activités dans les environs, textes et documents pédagogiques...).

LE SUIVI SANITAIRE

Le suivi sanitaire est assuré par l'équipe pédagogique de l'accueil de loisirs.

Chaque groupe possède plusieurs trousse à pharmacie, dans lesquelles se trouve le nécessaire de soin. Il est de la responsabilité de chaque animateur de vérifier avant chaque sortie le contenu des trousse et de les réapprovisionner si nécessaire.

Des listes nominatives et confidentielles mentionnant les allergies des enfants et les contre indications médicales sont à disposition à la Maison De l'Enfance et au CLC.

Après chaque soin administré à un enfant, l'animateur soignant doit remplir le registre d'infirmerie du centre.

Aucun membre de l'équipe n'est habilité à donner des médicaments à un enfant sans ordonnance.

LA FORMATION DES ANIMATEURS

L'équipe de direction est garante de la formation des animateurs.

Elle suit particulièrement les animateurs en formation (BAFA, formation professionnelle) et se prononce sur leur validation au regard des critères de validation qui sont précisés en début de stage.

Un protocole de suivi est mis en place avec chacun.

Durant l'année, les animateurs peuvent être conviés à des journées de formations (analyse de la pratique, séance de travail autour d'un thème, technique d'animation, pratique artistique, etc.....). Ces journées peuvent être menées par l'équipe de direction ou par des intervenants spécialisés.

LES INTERVENANTS

Pour la mise en place d'activités spécifiques, le CLC peut faire appel à des intervenants. Dans ce cas, l'équipe d'encadrement reste garante de la sécurité affective et physique des enfants, ainsi que des orientations définies dans ce projet pédagogique.

Les animateurs se doivent de participer et de s'impliquer activement aux animations spécifiques proposées.

Un travail de préparation est fait avec les intervenants avant l'action afin de garantir une cohérence pédagogique.

V - L'ÉVALUATION

Pour permettre une évaluation du projet mis en place et des actions menées dans le cadre de l'accueil de loisirs, des fiches bilans sont remplies par les animateurs.

Des réunions sont mises en place régulièrement. A chaque fin de période, un bilan est fait en lien avec les animateurs.

Lors des temps d'accueil ou de temps conviviaux organisés, l'équipe pédagogique invitera les familles à s'exprimer sur leur ressenti concernant l'accueil de loisirs.